


# MÉMORANDUM FEBELFIN

Le mémorandum pour les élections régionales,  
fédérales et européennes de 2019





**61.100**  
travailleurs à temps plein  
**UN EMPLOYEUR IMPORTANT**



**87** banques en Belgique  
**83,9 %**  
de banques sous contrôle étranger

**INDISPENSABLE POUR FINANCER LES MÉNAGES, LES ENTREPRENEURS ET LES POUVOIRS PUBLICS**

**€ 224,6 milliards**  
de crédits aux ménages

**€ 139,4 milliards**  
de crédits aux entreprises



**€ 69,5 milliards**  
de crédits aux pouvoirs publics

**DE PLUS EN PLUS NUMÉRIQUE**

**5,9 millions**  
d'abonnements à la banque mobile

**12,1 millions**  
d'abonnements à la banque par internet

**5.896**  
agences bancaires en Belgique

**EPARGNE ET INVESTISSEMENTS**

**€ 266,7 milliards**  
sur les carnets d'épargne

**€ 332,4 milliards**  
en actifs gérés par des gestionnaires de patrimoine en Belgique

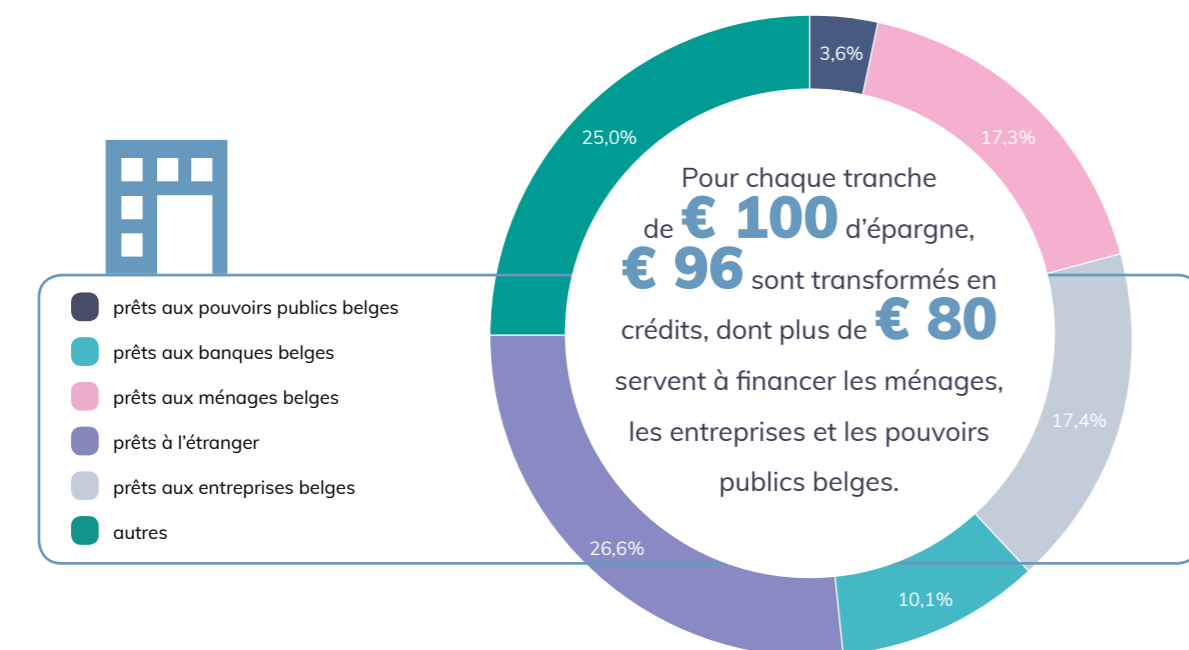
**5,7 %**  
d'épargne dans des fonds durables



## RÉFORME PROFONDE

- La **rentabilité** du secteur bancaire se situe entre 9 % et 10 % depuis 2015. Ce pourcentage est conforme à la recommandation de l'autorité de contrôle et supérieur à la moyenne européenne de 6,1%.
- Les banques belges sont devenues plus **rentables** : le cost-to-income-ratio du secteur bancaire belge est passé de 72,1% en 2011 à 58,2% en 2017. Ce taux est inférieur à la moyenne de la zone euro : 63,0 % en 2017.
- La **liquidité, la solvabilité et la qualité des actifs** des banques belges se sont considérablement améliorées et dépassent largement les exigences réglementaires.

	2017
Common equity Tier I (CET I) fully-loaded	15,9%
Liquidity Coverage Ratio (LCR)	137,7%
Les prêts à problème dans le total des prêts	2,8%



D'autres chiffres sont disponibles dans le [Dashboard de Febelfin](#) et notamment des chiffres pertinents concernant le secteur financier.

# INDEX

La société et l'économie évoluent à un rythme effréné. En moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, la révolution technologique ouvre des portes dont nous ignorions jusqu'ici l'existence. Parallèlement, les besoins de la société changent aussi. Pensons à la durabilité par exemple, un sujet dont on ne parlait pas hier et qui se retrouve aujourd'hui au sommet des priorités.

Pour notre secteur, ces changements rapides représentent un véritable défi. Nous devons trouver le juste équilibre entre l'intégration des nouvelles technologies dans le respect de tous nos collaborateurs, la garantie d'un service à la clientèle irréprochable et la recherche de réponses adéquates à toutes sortes de questions sociétales, le tout dans un environnement économique et politique des plus incertains.

C'est la raison pour laquelle Febelfin souhaite conclure un pacte avec les autorités. Un pacte qui garantirait un cadre aussi compétitif, sûr et opérationnel que possible. Un pacte qui aiderait le secteur financier à assumer au mieux son rôle sociétal et économique, et à prendre soin de son capital humain si précieux. Un pacte rempli d'ambitions !

L'**ambition** de faire en sorte que les Belges puissent plus que jamais compter sur des services financiers innovants et sûrs.

L'**ambition** d'offrir aux Belges une économie plus durable et plus saine.

L'**ambition** de faire en sorte que les Belges puissent compter sur un secteur financier qui soit plus que jamais en mesure de se concentrer sur son rôle sociétal.

Ce mémorandum présente trois ambitions, dix actions et quarante propositions en vue de concrétiser ce pacte. Avec la collaboration des autorités, nous aspirons à ce que notre secteur réalise ces ambitions sur les cinq prochaines années, compte tenu des nombreux défis qui attendent notre société.

Johan Thijs  
Président de Febelfin

Karel Van Eetvelt  
CEO de Febelfin

## AMBITION 1

En 2024, le belge doit plus que jamais pouvoir compter sur des services financiers sûrs et novateurs ..... 6

**ACTION 1** Rendre à la Belgique sa place de leader dans les services financiers numériques..... 8

**ACTION 2** Soutenir le développement des fintechs et l'innovation saine dans les services financiers ..... 10

**ACTION 3** Renforcer la cybersécurité en collaboration avec les institutions financières ..... 12

## AMBITION 2

En 2024, le Belge doit vivre dans une économie plus durable et plus saine..... 14

**ACTION 4** Rendre les services financiers plus durables pour accélérer la transition vers une économie verte et durable..... 16

**ACTION 5** Permettre une croissance économique saine en collaboration avec les entreprises, les autorités et les citoyens..... 18

**ACTION 6** Augmenter la mobilité des travailleurs afin d'améliorer l'emploi dans le secteur financier..... 20

**ACTION 7** Former un partenariat pour lutter plus efficacement contre l'économie informelle, le blanchiment de capitaux et la criminalité financière..... 22

## AMBITION 3

En 2024, le belge doit pouvoir se fier à un secteur financier qui peut se consacrer plus que jamais à son rôle sociétal ..... 24

**ACTION 8** Instaurer un climat économique plus stable et orienté vers l'avenir ..... 26

**ACTION 9** Opter pour une politique européenne saine mettant notre secteur en mesure de soutenir l'économie ..... 28

**ACTION 10** Garantir un cadre fiscal stable et transparent pour le secteur financier et les produits financiers, qui soutient les objectifs sociétaux..... 30

**DÉFIS POUR LE SECTEUR FINANCIER** ..... 34



AMBITION 1 :  
EN 2024, LE BELGE DOIT PLUS  
QUE JAMAIS POUVOIR COMPTER  
SUR DES SERVICES FINANCIERS  
SÛRS ET NOVATEURS

**ACTION 1**

Rendre à la Belgique sa place de **leader**  
dans les **services financiers numériques**

**ACTION 2**

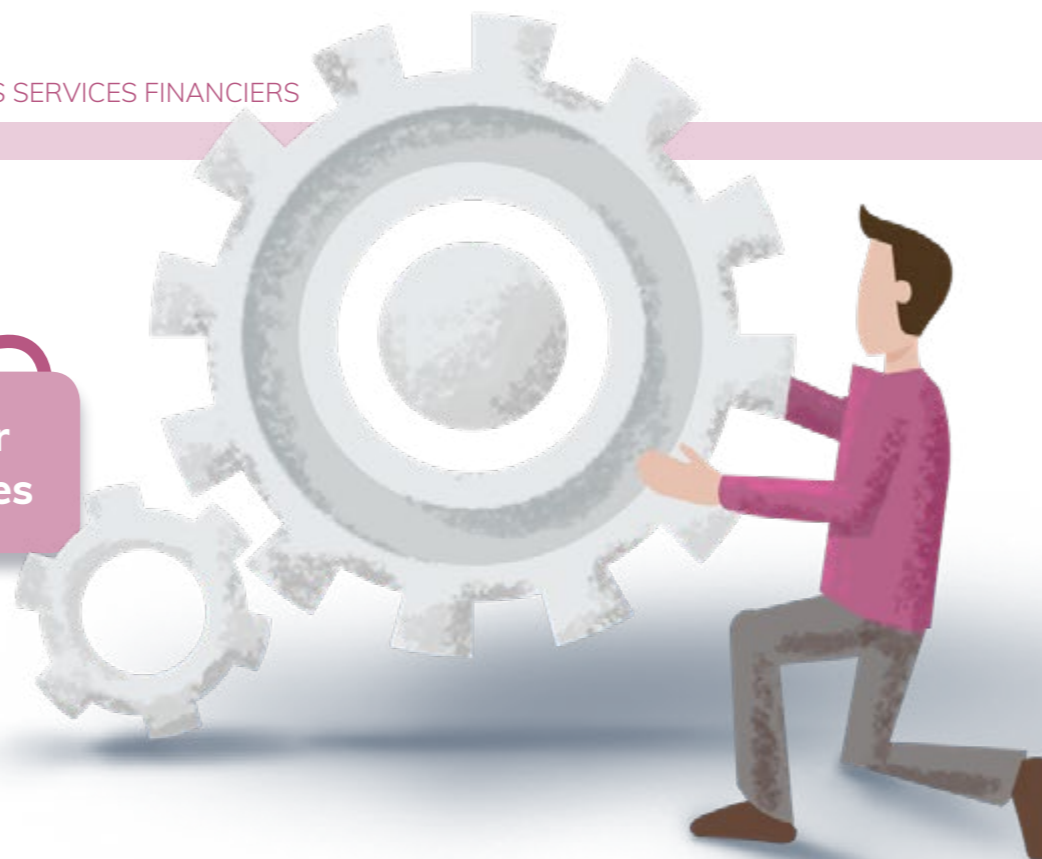
Soutenir le **développement des fintechs** et  
l'**innovation** saine dans les services financiers

**ACTION 3**

Renforcer la **cybersécurité** en collaboration  
avec les institutions financières

## ACTION 1

Rendre à la Belgique sa place de **leader** dans les **services financiers numériques**



### 1. DÉVELOPPER, EN COLLABORATION AVEC LE SECTEUR FINANCIER, UNE PLATEFORME KYC COMMUNE POUR RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT

Febelfin demande au gouvernement de collaborer avec le secteur financier pour développer une **plateforme KYC commune (« KYC utility »)** à des fins de gestion collective des informations sur les entreprises, ce qui permettrait d'améliorer la prévention en matière de blanchiment et de financement du terrorisme.

Une telle plateforme (à voir comme un « Itsme » pour les entreprises) simplifierait et optimiserait considérablement le travail des professionnels qui contribuent à **prévenir le blanchiment de capitaux** (comme les banquiers, les assureurs, les avocats, les notaires, les professions du chiffre, etc.). Elle pourrait s'appuyer sur une formule de partenariat public-privé, à l'image d'Itsme. Cette plateforme aiderait également les autorités et les entreprises à faciliter les transactions en ligne, en simplifiant la gestion des pouvoirs de signature en entreprise, par exemple.

### 2. PRÉVOIR D'ICI 2022 AU MOINS UNE SOLUTION D'IDENTIFICATION MOBILE ET AU MOINS UNE SOLUTION DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE POUR TOUTES LES TRANSACTIONS EN LIGNE ENTRE LES AUTORITÉS FÉDÉRALES, RÉGIONALES ET LOCALES, ET LES CITOYENS ET ENTREPRISES

Dans le cadre de l'**e-gouvernement**, les autorités doivent faire figure d'exemple et intégrer un maximum d'**infrastructures numériques et de solutions d'identification et de paiement mobiles dans les services qu'elles offrent** aux citoyens et aux entreprises.

Le Belge est demandeur de solutions de ce genre. Plus de 80 % des Belges préfèrent payer avec leur smartphone : c'est l'un des scores les plus élevés d'Europe, après les Pays-Bas et l'Espagne (Deloitte, EMEA Digital Banking Maturity 2018). Les autorités peuvent donc aussi soutenir les ambitions du secteur financier belge, qui visent à renouer avec sa **tradition d'innovation** dans le domaine des services financiers électroniques.

### 3. ENCOURAGER L'INTÉGRATION NUMÉRIQUE POUR PARVENIR À L'ALPHABÉTISATION FINANCIÈRE

L'intégration numérique doit occuper une place de choix dans toutes les initiatives des autorités visant à encourager l'intégration financière, comme Wikifin et les compétences terminales de l'enseignement. La banque mobile connaît une croissance inouïe, mais tout le monde n'est pas à même de tirer parti des nouveaux services financiers numériques. Une **inclusion numérique suffisante et davantage d'intégration numérique** sont indispensables pour que chacun puisse bénéficier des avantages de la banque numérique.

### 4. FACILITER L'UTILISATION RAISONNABLE DES DONNÉES DU REGISTRE NATIONAL

Febelfin demande aux autorités d'assouplir les règles d'**utilisation (ou de réutilisation) du numéro de registre national** par les institutions financières à des fins non commerciales spécifiques, tout en veillant au respect de la vie privée. Le citoyen est actuellement confronté à une foule d'inefficacités administratives et de frais connexes, qui découlent de restrictions inutiles liées à l'utilisation des numéros de registre national.

## ACTION 2

Soutenir le **développement des fintechs** et l'**innovation** saine dans les services financiers



### 5. ADOPTER UNE POLITIQUE « À SERVICES IDENTIQUES, RISQUES IDENTIQUES, RÈGLES ET SURVEILLANCE IDENTIQUES » EN CE QUI CONCERNE LES NOUVEAUX ACTEURS OFFRANT DES SERVICES FINANCIERS

Febelfin plaide en faveur d'une **politique « à services identiques, risques identiques, règles et surveillance identiques » cohérente**. Cette politique devrait offrir aux citoyens une protection identique en termes de consommation, de vie privée et de cybersécurité, même dans le cas d'une institution financière non « traditionnelle ».

Les prochaines années seront marquées par l'avènement croissant de nouveaux acteurs sur le marché des services financiers. Outre les fintechs, qui sont pour la plupart des partenaires des institutions financières, nous constatons que les grandes entreprises technologiques mondiales (les Big Techs) sont de plus en plus nombreuses à proposer des services financiers. Les citoyens peuvent en retirer des avantages, certes, mais non sans risque.

Les institutions financières belges, qui innover constamment dans leurs services, s'appuient pour ce faire sur les **technologies et les fintechs**. Elles veillent à ne pas négliger pour autant les aspects liés à la vie privée, à la sécurité et à la protection des consommateurs. Une attitude payante, puisque l'on sait que 45 % des Belges privilégient déjà les applications mobiles pour leurs opérations bancaires (Deloitte, EMEA Digital Banking Maturity 2018). Cette confiance qu'ont les citoyens en les services financiers numériques est un atout, et nous devons y accorder toute l'attention que cela mérite.

### 6. METTRE EN PLACE DES LABORATOIRES D'EXPÉRIMENTATION RÉGLEMENTAIRES ET DES FINTECHRULINGS AVEC LES AUTORITÉS DE SURVEILLANCE AFIN DE TESTER EN TOUTE SÉCURITÉ LES INNOVATIONS DANS LE DOMAINE DES SERVICES FINANCIERS ET D'ACCÉLÉRER L'INNOVATION

Les autorités doivent offrir davantage d'espace aux prestataires de services financiers actuels et aux nouveaux venus sur le marché pour tester leurs innovations. Les technologies financières sont indispensables pour faire face aux attentes évolutives des clients et aux nouvelles formes de concurrence, mais aussi pour garantir une rentabilité et une gestion saines. Les services financiers numériques se heurtent toutefois souvent à des règles peu claires, qui entravent l'innovation, au préjudice du consommateur.

L'autorité de surveillance peut soutenir l'innovation en mettant en place des **laboratoires d'expérimentation réglementaires** (regulatory sandboxes) et des **fintechrulings** dans le but de clarifier les règles relatives aux innovations.

### 7. ÉLIMINER LES OBSTACLES LÉGAUX AU TRAITEMENT DES OPÉRATIONS SUR TITRES VIA BLOCKCHAIN

Febelfin demande également la suppression des obstacles au traitement des opérations sur titres dans la réglementation belge, notamment dans le droit des sociétés. **Le traitement des opérations sur titres au moyen de la technologie Blockchain** peut donner lieu à des économies de coûts et à des gains d'efficacité pour le client et pour les entreprises, mais se retrouve encore trop souvent confronté à des obstacles juridiques.

Plusieurs pays ont déjà pris des mesures pour les éliminer. La Belgique se doit de suivre leur exemple et de moderniser sa réglementation.

## ACTION 3

Renforcer la **cybersécurité** en collaboration avec les institutions financières



### 8. ÉTABLIR UN REGISTRE DE SIGNALEMENT DES INCIDENTS SUR LE MODÈLE NÉERLANDAIS AFIN DE FACILITER L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR LA FRAUDE AU PAIEMENT ET LA CYBERFRAUDE

Febelfin est favorable à la création d'un « **registre de signalement des incidents** » sur le modèle néerlandais, offrant un cadre légal pour l'échange de certaines informations relatives à la fraude entre les institutions financières. Les institutions financières doivent être en mesure d'échanger des informations sur les risques de (cyber)fraude avec davantage de facilité et de souplesse, afin de pouvoir intervenir plus rapidement et de prévenir les dommages au niveau des entreprises et des clients. Les citoyens et les entreprises doivent en effet pouvoir compter sur des services financiers numériques sûrs. Ils doivent également être mieux protégés contre les tentatives persistantes de fraude en ligne (comme le phishing, les money mules, la fraude au CEO, etc.).

### 9. RENFORCER LA LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ EN ÉTABLISSANT UN CADRE JURIDIQUE SÛR POUR LE HACKING ÉTHIQUE, LES OPÉRATIONS DE PROVOCATION ET LE CONTRÔLE DE LA COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE

Febelfin demande au gouvernement de continuer à éliminer les obstacles juridiques entravant la lutte contre la cybercriminalité. Les institutions financières doivent **pouvoir utiliser des hackers éthiques et des techniques « pot de miel »**, mais aussi **contrôler la communication électronique** dans le but de détecter les cyberrisques, et ce, **sans courir de risques juridiques**.

La cybersécurité est aujourd'hui incontournable pour préserver la **confiance qu'ont les consommateurs** dans le système financier. Les cyberattaques coordonnées, comme WannaCry (qui a touché 200 000 systèmes dans 150 pays), sont la preuve que la cybercriminalité peut perturber le système financier en profondeur et entraîner de lourdes pertes pour les citoyens et les entreprises.

La mise en place d'une stratégie numérique fructueuse pour le secteur financier ne peut qu'aller de pair avec un renforcement de la politique de cybersécurité par les autorités. Et c'est d'autant plus important que la Belgique abrite de nombreuses infrastructures financières internationales (Swift, Euroclear, BNY Mellon).

### 10. RENFORCER LE FINANCIAL SECTOR CYBERSECURITY COUNCIL

Febelfin milite pour le maintien et le renforcement du Financial Sector Cybersecurity Council dans le but de continuer à développer la collaboration entre les autorités et le secteur financier.

Le Financial Sector Cybersecurity Council, fondé en 2017, se compose d'experts en cybersécurité issus des institutions financières, ainsi que de représentants de la BNB, de la FSMA et du Centre pour la Cybersécurité Belgique. Ce forum est indispensable pour garantir le suivi adéquat des évolutions dans le domaine de la cybersécurité au sein du secteur financier, pour établir la **politique de cybersécurité** du gouvernement à l'égard du secteur financier, mais aussi pour proposer et évaluer des mesures de sécurité, et ce, au plus haut niveau.



AMBITION 2 :  
EN 2024, LE BELGE DOIT VIVRE DANS  
UNE ÉCONOMIE **PLUS DURABLE** ET  
**PLUS SAIN**.

**ACTION 4**

Rendre les **services financiers plus durables** pour accélérer la transition vers une économie verte et durable

**ACTION 5**

Permettre une **croissance économique saine** en collaboration avec les entreprises, les autorités et les citoyens

**ACTION 6**

Augmenter la **mobilité des travailleurs** afin d'améliorer l'emploi dans le secteur financier

**ACTION 7**

Former un partenariat pour **lutter** plus efficacement **contre** l'économie informelle, le blanchiment de capitaux et la **criminalité** financière



## ACTION 4

Rendre les **services financiers** plus durables pour accélérer la transition vers une économie verte et durable

### 11. SOUTENIR LES RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES POUR RENDRE LE PARC IMMOBILIER PLUS DURABLE

À la suite de l'Accord de Paris sur le climat, l'UE s'est fixé l'objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 1990. Pour y parvenir, il convient d'encourager les Belges à soumettre leurs habitations existantes, souvent vétustes, à des rénovations énergétiques.

Febelfin milite pour que chaque citoyen ait droit à un **audit énergétique gratuit** et pour l'**extension du certificat CPE**. Le certificat CPE, actuellement en cours de déploiement en Flandre, doit également être mis en place en Wallonie et à Bruxelles. Des mesures incitant à éliminer l'amiante peuvent aussi contribuer à la **durabilité du parc immobilier**. Enfin, les autorités doivent envisager la mise en place d'incitants pour les audits d'efficacité énergétique, par exemple sous la forme d'un **système de bonus-malus au niveau du précompte immobilier**.

### 12. ENCOURAGER LES PRÊTS VERTS EN ALLÉGEANT LES EXIGENCES DE CAPITAL POUR LES CRÉDITS CONTRIBUANT EFFICACEMENT À UN IMMOBILIER PLUS DURABLE

Febelfin demande que le gouvernement réfléchisse à une manière d'encourager les **prêts verts** contribuant efficacement à la durabilité des logements et des bâtiments d'entreprise, par exemple en **différenciant la pondération des risques** et en allégeant les exigences de capital. À la condition bien sûr que le crédit s'accompagne d'un risque de crédit moindre, les investissements durables contribuant à revaloriser le bien immobilier.

### 13. SOUTENIR UN LABEL POUR DES PRODUITS FINANCIERS DURABLES

En établissant une **norme de qualité pour les produits financiers durables** et en créant un label connexe, le secteur financier belge souhaite accroître et améliorer l'offre de produits financiers durables.

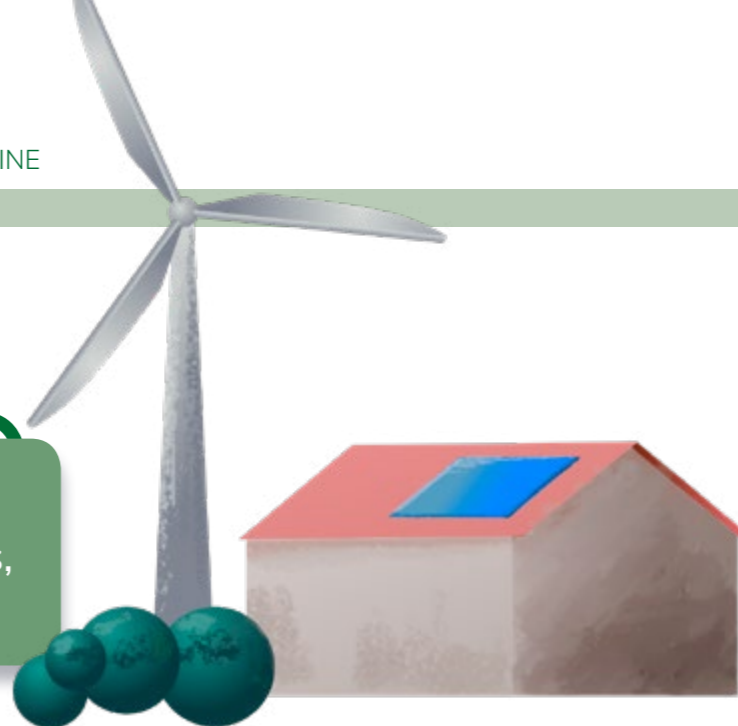
Febelfin demande aux autorités de soutenir ce **label** en y recourant dans leurs décisions de placement. Ce faisant, elles contribueront à la visibilité du label (via Wikifin par exemple) et encourageront son utilisation, notamment en l'intégrant dans les conditions d'éligibilité aux subsides.

### 14. CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DU LEASING EN TANT QUE SOLUTION DE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Febelfin demande aux autorités de se pencher ensemble sur les obstacles légaux au **développement du leasing en tant que solution de financement de l'économie circulaire**, et de les éliminer. Le législateur peut donner un coup de pouce à l'économie circulaire en contribuant au développement du leasing en tant que solution de financement et en intégrant les concepts de vendor leasing et de sale and lease back dans les dispositifs de garantie publics par exemple.

## ACTION 5

Permettre une **croissance économique saine** en collaboration avec les entreprises, les autorités et les citoyens



### 15. ÉLEVER LE PACTE D'INVESTISSEMENT AU RANG DES PRIORITÉS

Febelfin demande à ce que le **déploiement du Pacte national pour les investissements stratégiques** (le « **pacte d'investissement** ») fasse partie des priorités de la politique économique au cours de la prochaine législature. Les autorités belges ont un certain retard à rattraper sur le plan des **investissements dans les infrastructures**. Avec le pacte d'investissement, le gouvernement a esquissé une vision et une feuille de route pour une politique d'investissement à long terme.

### 16. ÉTABLIR DES RÈGLES CONCURRENTIELLES POUR LES COVERED BONDS, SECURED NOTES ET LA TITRISATION

Les **covered bonds**, les **secured notes** et la **titrisation** jouent un rôle crucial dans le financement des crédits, et donc, de l'économie. La Belgique doit s'efforcer de maintenir au maximum le caractère concurrentiel du cadre existant et de l'aligner sur les évolutions à l'échelon européen.

Febelfin est favorable à la suppression de la limitation des émissions de covered bonds à 8 % des actifs, de manière à renforcer le financement des crédits.

### 17. GARANTIR UN ACCÈS PLUS FACILE AUX MARCHÉS DE CAPITAUX POUR LES ENTREPRISES BELGES ET GOMMER LES DIFFÉRENCES AVEC LES PAYS VOISINS

L'accès difficile au **capital à risque** et à la Bourse est un problème en Belgique. Il serait souhaitable d'**évaluer la nouvelle Loi Prospectus** afin de vérifier si les choix opérés par la Belgique lors de la transposition du règlement européen Prospectus garantissent aux PME un accès au capital à risque aussi aisé que dans les pays voisins.

Le ministre des Finances devrait mettre sur pied un groupe de travail pluridisciplinaire dans le but de réfléchir à l'élimination des **obstacles aux introductions locales en Bourse** en Belgique, en particulier pour les entreprises technologiques. Il est également nécessaire de modifier

la **législation linguistique régionale** de manière à ce que les entreprises ne soient plus contraintes de traduire en néerlandais ou en français les prospectus qu'elles sont tenues de rédiger pour les transactions sur les marchés de capitaux.

### 18. LIMITER LES LITIGES RELATIFS AU REFINANCEMENT DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES

Febelfin plaide en faveur de la suppression de l'article 1907bis du Code civil. Même après la Loi sur le financement des PME (2014), le nombre de litiges opposant des institutions financières et des entrepreneurs à propos du refinancement de crédits qui avaient été conclus avant la loi reste trop élevé. La suppression de l'**article 1907bis du Code civil** pourrait contribuer à clarifier la situation.

### 19. SUPPRIMER LES CHARGES ADMINISTRATIVES LIÉES AUX CRÉDITS À LA CONSOMMATION

Febelfin demande au gouvernement de supprimer les charges administratives qui pèsent sur les citoyens qui souscrivent un crédit à la consommation. Les consommateurs belges doivent pouvoir souscrire des crédits en ligne aussi facilement qu'à l'étranger. Sinon, le risque qu'ils se tournent vers des prêteurs étrangers offrant une protection moindre est réel. Febelfin appelle dès lors à un **gel législatif des crédits à la consommation** et à éviter tout « goldplating » par rapport aux autres pays européens (que ce soit ou non via des instruments juridiques contraignants).

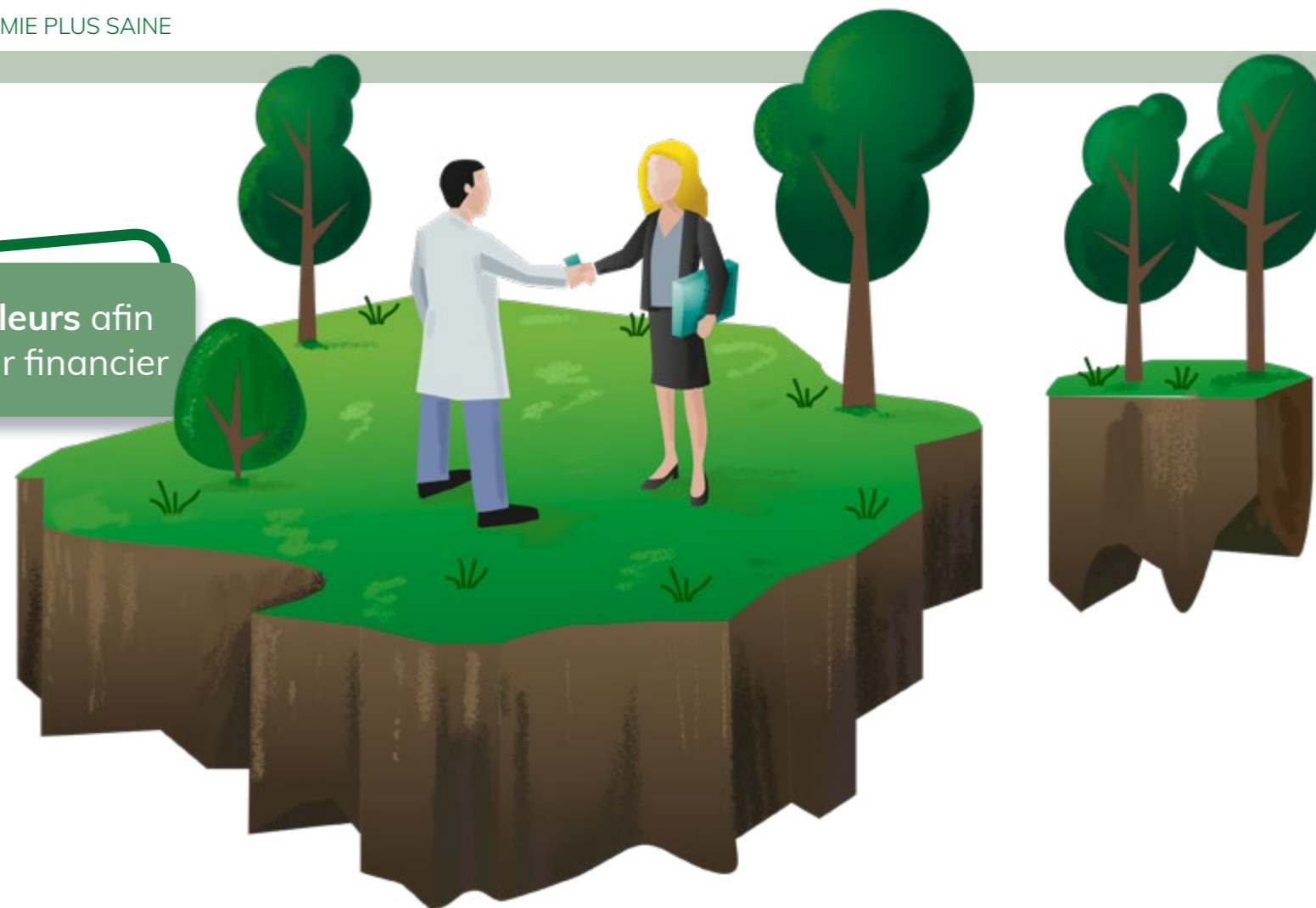
Il convient également de mettre sur pied une **instance de recours administrative** auprès de laquelle les entreprises pourraient rapidement et facilement contester les amendes et propositions de transaction (« règlement amiable ») de l'Inspection économique, sans devoir passer par un tribunal.

### 20. REPREDRE LES ARRIÉRÉS DE PAIEMENT AUPRÈS DES ENTREPRISES DE TÉLÉCOM AU NIVEAU DE LA CENTRALE DES CRÉDITS AUX PARTICULIERS

Febelfin souhaite que la **Centrale des crédits aux particuliers** reprenne également les données relatives aux **arriérés de paiement auprès des entreprises de télécom**. Cela permettrait d'améliorer la qualité des informations de la Centrale des crédits aux particuliers et contribuerait à favoriser des crédits sains et à éviter le surendettement.

## ACTION 6

Augmenter la **mobilité des travailleurs** afin d'améliorer l'emploi dans le secteur financier



### 21. RÉFORMER LES RÈGLES RELATIVES À LA MISE À DISPOSITION DES TRAVAILLEURS AFIN D'ENCOURAGER LEUR MOBILITÉ ET DE MAINTENIR L'EMPLOI

Febelfin demande au gouvernement de soutenir la mobilité des travailleurs en réformant la **Loi sur la mise à disposition des travailleurs** et en modifiant le **régime de la TVA**.

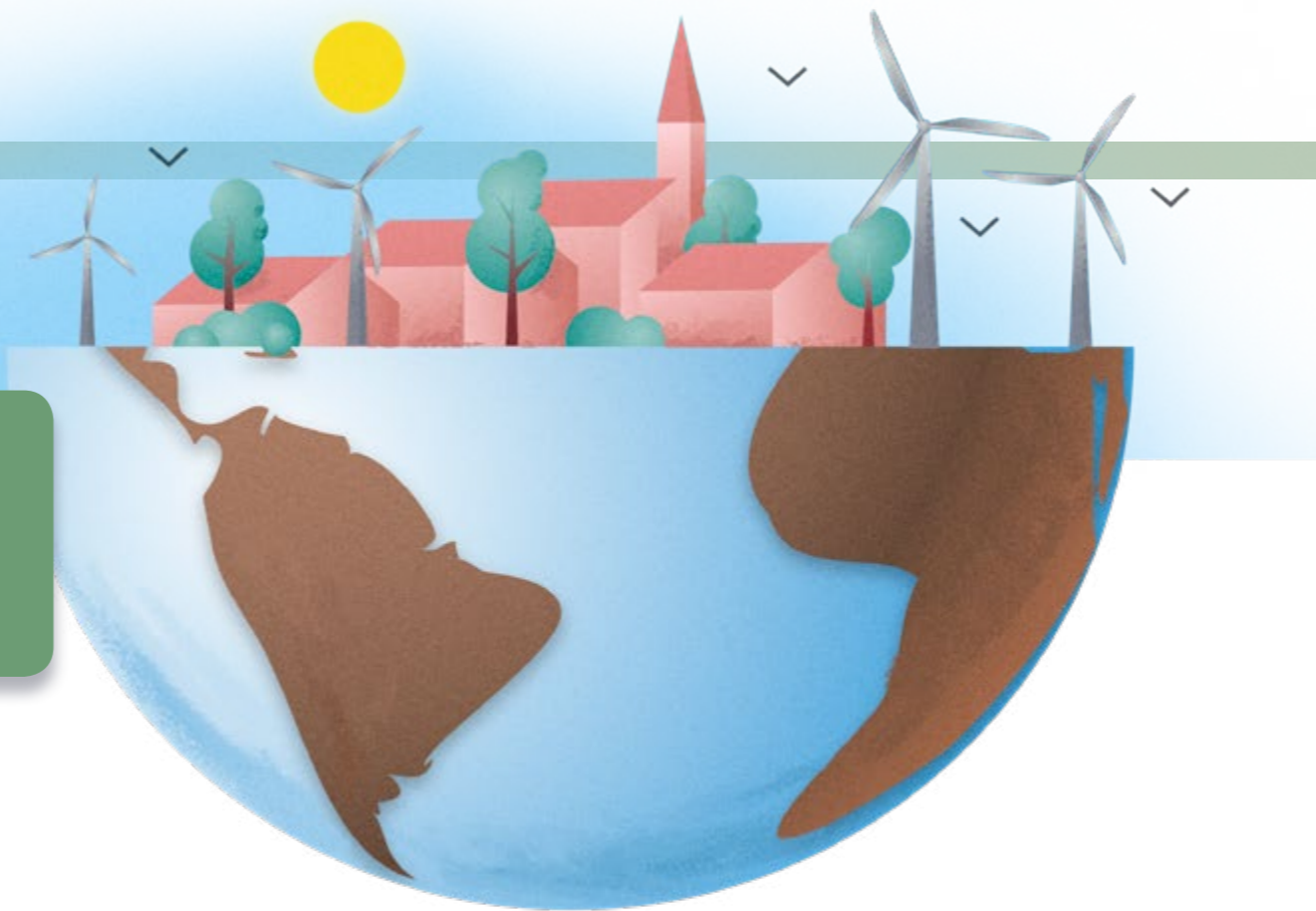
Les institutions financières doivent pouvoir mettre plus facilement leurs travailleurs à la disposition d'autres secteurs. Le secteur sera ainsi en mesure de maintenir davantage de travailleurs en activité, de favoriser la collaboration entre secteurs et d'aiguiller certains profils vers les secteurs où ils sont recherchés (dans le secteur non-marchand par exemple). Le secteur financier a lancé plusieurs projets pilotes, qui se heurtent malheureusement souvent à des obstacles réglementaires.

### 22. MAINTENIR LES COÛTS SALARIAUX À UN NIVEAU CONCURRENTIEL

Le maintien du niveau de l'emploi dans le secteur nécessite des coûts salariaux raisonnables. Febelfin souhaite voir baisser les **cotisations patronales à l'ONSS** de manière linéaire jusqu'à maximum 20 % du salaire brut. Il convient de réformer la relation entre masse salariale et ancienneté et de la remplacer par une **évolution salariale anticipant mieux le salaire et les prestations**. Il sera également possible de créer plus d'emplois si l'**indexation automatique des salaires** est limitée.

## ACTION 7

Former un partenariat pour **lutter** plus efficacement **contre** l'économie informelle, le blanchiment de capitaux et la **criminalité** financière



### 23. DONNER À TOUT LE MONDE LE DROIT DE PAYER ÉLECTRONIQUEMENT À TOUT MOMENT (« LESS CASH »)

La Belgique doit revoir ses ambitions à la hausse en ce qui concerne le recours à des solutions de **paiement électroniques**, de manière à accélérer la diminution de l'argent liquide. Les moyens de paiement électroniques sont plus sûrs et plus pratiques pour les commerçants et pour leurs clients. Ils sont aussi moins chers pour les autorités et plus durables pour la société. En outre, le recours accru au paiement électronique permet de freiner l'économie informelle. Febelfin plaide pour l'instauration, dans le Code de droit économique, d'une obligation pour les entreprises de mettre à disposition **au moins un mode de paiement électronique en plus du paiement en liquide**.

### 24. INTENSIFIER LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME EN CRÉANT UN PARTENARIAT ENTRE LES AUTORITÉS ET LE SECTEUR FINANCIER, ET EN RECOURANT DAVANTAGE À LA TECHNOLOGIE

Les autorités et les institutions financières échangent encore trop peu d'informations à propos des risques liés au blanchiment de capitaux. Pourtant, une concertation plus structurée et un partenariat entre les autorités et notre secteur sont indispensables dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

La Belgique doit également militer à l'échelon international en faveur d'une plus grande **flexibilité dans l'échange de données** entre

institutions financières sur les risques du blanchiment. Les autorités doivent encourager la **mise en place d'un registre KYC mutualisé** destiné à simplifier l'identification des clients, entre autres.

Febelfin souhaite également se pencher sur la manière d'exploiter les technologies (comme l'intelligence artificielle) pour aider les autorités et les institutions financières à collaborer plus activement et plus efficacement à la prévention du blanchiment.

### 25. VEILLER À CE QUE LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES NE SOIENT PAS SANCTIONNÉES LORS D'UNE NOTIFICATION À LA CELLULE ANTI-BLANCHIMENT

Il est souhaitable de modifier la Loi anti-blanchiment pour que les institutions financières qui **notifient de bonne foi une opération suspecte** à la Cellule de Traitement des Informations financières n'en soient **pas tenues pour responsables** vis-à-vis de leur client.

Plusieurs règles récentes ont été, à juste titre, assorties de **sanctions significatives**. Nous devons tout de même faire attention aux abus et aux effets secondaires non voulus : dans des cas extrêmes, des institutions mettent même fin à certains services nécessaires à la société en raison des risques élevés qu'elles encourent en termes de responsabilité (derisking).

An illustration showing a group of diverse people working together to assemble a map of Belgium. The map is composed of puzzle pieces and is placed on a larger floor made of blue puzzle pieces with yellow stars, reminiscent of the European Union flag. The background features a city skyline at dusk, including a prominent building with a dome and a molecular structure. The scene is lit with a soft, blue glow.

**AMBITION 3 :**  
**EN 2024, LE BELGE DOIT POUVOIR**  
**SE FIER À UN SECTEUR FINANCIER**  
**QUI PEUT SE CONSACRER PLUS**  
**QUE JAMAIS À SON RÔLE SOCIÉTAL**

**ACTION 8**

Instaurer un **climat économique plus stable** et **orienté vers l'avenir**

**ACTION 9**

Opter pour une **politique européenne saine** mettant notre secteur en mesure de soutenir l'économie

**ACTION 10**

Garantir un **cadre fiscal stable et transparent** pour le secteur financier et les produits financiers, qui soutient les objectifs sociétaux

## ACTION 8

Instaurer un climat économique plus stable et orienté vers l'avenir

### 26. AUGMENTER LA COMPÉTITIVITÉ DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES AU MOYEN D'UNE POLITIQUE DAVANTAGE EN PHASE AVEC LE CADRE EUROPÉEN ET AVEC CELLES DES PAYS VOISINS

Plus de 80 % des banques belges et de nombreuses institutions financières belges ont leur centre de décision à l'étranger. C'est pourquoi il importe que la **politique belge se rapproche au maximum de celles des pays voisins et de l'Union européenne**.

La Belgique prend encore trop souvent des mesures qui, sans raison convaincante, dépassent les obligations imposées par l'UE ou s'éloignent trop des mesures de nos pays voisins. Ce genre de politique contribue non seulement à la fragmentation du marché, mais met également en péril la **compétitivité** des institutions financières belges. Et ce sans parler des conséquences négatives sur l'attractivité de la Belgique et sur le climat d'investissement.

### 27. GARANTIR DES RÈGLES ET UNE SURVEILLANCE PROPORTIONNELLES, SURTOUT POUR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES DE MOINDRE ENVERGURE

La Belgique doit plaider au niveau européen pour la mise en place de **règles et d'une surveillance mieux équilibrées pour les institutions qui présentent un risque moindre**, en particulier en matière de reporting et de transparence. Ce n'est qu'à cette condition que nous continuerons à bénéficier d'un paysage financier suffisamment diversifié. Dans le cadre du Risk Reduction Package notamment, la Commission européenne a indiqué que toutes les règles ne tenaient pas suffisamment compte des différences d'activités, de taille et de risques entre les institutions financières.

Par ailleurs, les autorités de surveillance doivent se montrer plus transparentes quant à la manière par laquelle elles veillent, dans la pratique, à adopter une approche proportionnelle dans le cadre de leur mission (quant au degré de détail et à la fréquence du reporting par exemple).

### 28. METTRE AU POINT UNE STRATÉGIE PARTAGÉE PAR L'ENSEMBLE DES AUTORITÉS FÉDÉRALES ET RÉGIONALES EN VUE DE FAIRE DE BRUXELLES UN VÉRITABLE CENTRE FINANCIER ET EN PARTICULIER «LE» HUB FINTECH EUROPÉEN

Avec le Brexit en toile de fond, la Belgique doit redoubler d'efforts et mieux les cibler pour améliorer l'attractivité de Bruxelles en tant que centre financier et hub central pour les fintechs. Il est indispensable de s'accorder sur une **stratégie unique visant à promouvoir la Belgique en tant que centre financier**. Cet objectif nécessite la création d'une plateforme commune via laquelle toutes les fédérations et les autorités concernées, fédérales comme régionales, pourraient faire concorder leurs messages pour la promotion internationale de Bruxelles en tant que centre financier et hub fintech européen.

### 29. MAINTENIR LE GROUPE D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU ET LA PLATEFORME DE CONCERTATION PERMANENTE POUR L'AVENIR DE BRUXELLES EN TANT QUE CENTRE FINANCIER

Le Groupe d'experts de haut niveau pour l'avenir de Bruxelles en tant que centre financier et la Plateforme de concertation permanente assurant le suivi des recommandations de ce groupe de travail sont parvenus à améliorer la concertation entre tous les acteurs du secteur financier. Ces initiatives ont laissé une **place aux débats, aux nouvelles idées et aux réflexions**, et aident les politiques à garder les objectifs à long terme en vue.

### 30. RECOURIR AVEC RAISON AUX SANCTIONS PÉNALES ET ADMINISTRATIVES POUR ÉVITER LE DERISKING

La réglementation financière a absolument besoin de **sanctions qui restent correctes et équilibrées** pour éviter le derisking. Les sanctions pénales doivent rester un recours ultime. L'arsenal de sanctions doit être comparable à celui de nos pays voisins. Il convient de privilégier les sanctions administratives, dont les procédures sont plus efficaces et les résultats plus rapides.

## ACTION 9

Opter pour une **politique européenne saine** mettant notre secteur en mesure de soutenir l'économie



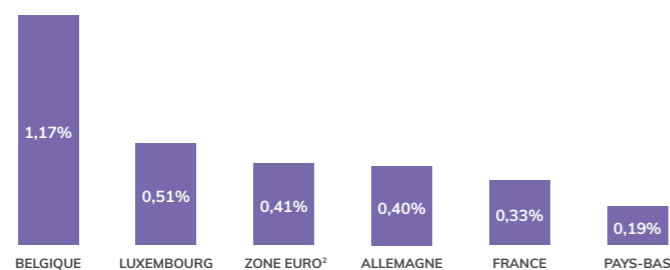
### 31. JOUER À ARMES ÉGALES SUR LE PLAN INTERNATIONAL, DANS LE DOMAINE DES EXIGENCES PRUDENTIELLES, TANT VIS-À-VIS DES PAYS NON-MEMBRES DE L'UNION BANCAIRE QUE DES ÉCONOMIES NON-EUROPÉENNES

Il importe de jouer à armes égales dans le domaine prudentiel si les institutions financières belges veulent pleinement assumer leur rôle au niveau du financement de l'économie. Cet **équilibre** vaut également **sur le plan international**, tant vis-à-vis des **autres économies européennes** (membres de l'Union bancaire vs non-membres, Royaume-Uni) que des **économies non-européennes** (comme les États-Unis, la Chine et le Japon).

### 32. RENDRE LE SYSTÈME DE GARANTIE DES DÉPÔTS (SGD) BELGE CONFORME AUX RÈGLES EUROPÉENNES

Le système de garantie des dépôts actuellement en vigueur en Belgique n'est pas conforme aux principes européens. La Belgique doit donner suite aux appels de la Commission européenne et du FMI

CONTRIBUTIONS À LA GARANTIE DES DÉPÔTS VERSÉES PAR LES BANQUES - BELGIQUE PAR RAPPORT AUX PAYS VOISINS ET À L'ENSEMBLE DE LA ZONE EURO (EN % DES DÉPÔTS COUVERTS; SITUATION À FIN DÉCEMBRE 2017)<sup>1</sup>



<sup>1</sup> L'objectif «normal» fixé par la directive européenne sur la garantie des dépôts est de 0,8 % à atteindre en 2024.  
<sup>2</sup> Moyenne pondérée de l'ensemble des États membres de la zone euro, y compris la Belgique. Sans la Belgique, ce chiffre est de 0,37%.

lui demandant de **séparer** les moyens du Fonds de garantie pour les services financiers **des autres fonds publics** et d'investir dans le respect des règles européennes. En outre, la Belgique doit, comme l'imposent les orientations de l'ABE, se fixer un **objectif de moyens** pour la garantie des dépôts et définir un **schéma de contributions annuelles** en vue d'atteindre cet objectif.

Actuellement, les banques belges ont déjà contribué à la protection des dépôts dans une mesure bien supérieure au niveau cible de 0,8 % (à atteindre en 2024) fixé au niveau européen. Or, des contributions permanentes **nuisent à la compétitivité** des banques belges et rendent les services bancaires plus chers.

### 33. S'APPUYER SUR LE PRINCIPE « RÉDUIRE LES RISQUES AVANT DE LES PARTAGER » POUR RÉALISER L'UNION BANCAIRE

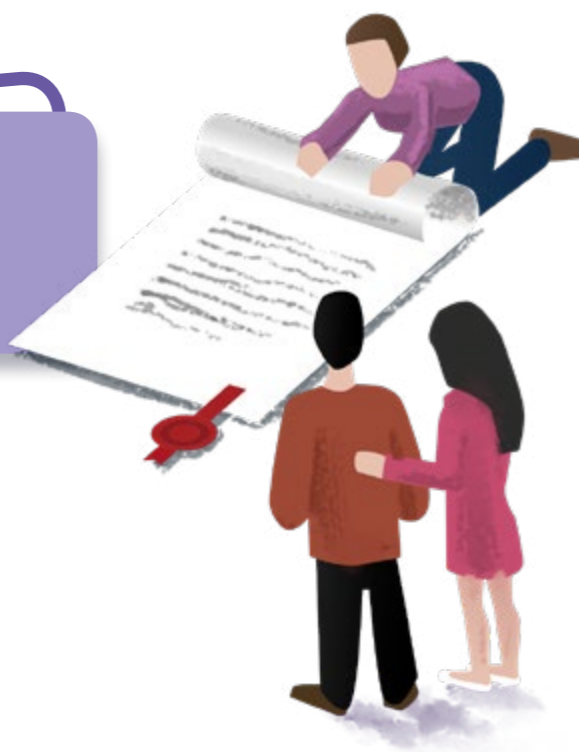
Il est souhaitable de poursuivre le projet d'**Union bancaire**. Un système de garantie des dépôts européen ne verra le jour qu'une fois que les risques existants dans les systèmes bancaires des États membres auront été véritablement et suffisamment réduits (« **risk reduction before risk sharing** »). La **réduction effective et préalable des risques est une condition sine qua non** pour entamer un parcours de partage ultérieur des risques entre les États membres.

### 34. PROCÉDER À UNE ÉTUDE D'IMPACT PRÉALABLE À LA TRANSPOSITION DES ACCORDS DE BÂLE III

Selon une récente évaluation du Comité de Bâle, l'exigence supplémentaire de capital Tier 1 pour les banques européennes, découlant des Accords de Bâle III, peut s'élever à plus de 20 %. La Belgique doit soumettre son autorisation de transposition des **Accords de Bâle III** à une **analyse d'impact cumulative préalable** pour s'assurer qu'elle n'exercera pas un impact disproportionné sur les crédits hypothécaires et les crédits aux entreprises.

## ACTION 10

Garantir un **cadre fiscal stable et transparent** pour le secteur financier et les produits financiers, qui soutient les objectifs sociétaux



### 35. REPENSER ET SIMPLIFIER LA FISCALITÉ FINANCIÈRE EN VUE D'AMÉLIORER LA COHÉSION ET LA JUSTICE

Il est temps de rendre la fiscalité financière belge plus lisible, plus cohérente et plus juste. Les impôts sur les produits financiers sont devenus au fil du temps une mosaïque incompréhensible, qui ébranle la confiance des épargnants et des investisseurs. La nouvelle fiscalité financière doit s'appuyer sur les principes suivants :

- **Davantage de clarté** : qui est encore en mesure aujourd'hui de comprendre et d'expliquer comment est imposé un produit financier tout au long de sa « durée de vie fiscale » ? Il importe que tous les investisseurs puissent anticiper clairement les impôts qu'ils devront payer.
- **Davantage de cohérence** : la décision d'épargner ou d'investir relève actuellement trop de considérations fiscales, alors qu'elle devrait uniquement reposer sur les objectifs de l'épargnant ou de l'investisseur. Il est envisageable de prévoir des exceptions pour certains produits pour des raisons sociétales (p. ex. pour les produits d'épargne-pension), mais elles doivent rester simples et transparentes.
- **Davantage de justice fiscale** : si l'on concentre les impôts sur les revenus réels du patrimoine et moins sur les transactions ou le patrimoine lui-même, la contribution de chaque contribuable devient plus juste.

### 36. « RÉNOVER » L'IMPÔT SUR LES BIENS IMMOBILIERS

La nouvelle fiscalité doit couvrir **à la fois les revenus financiers et immobiliers**. La fiscalité immobilière, qui se calcule sur la base d'un revenu cadastral forfaitaire défini depuis des décennies, est dépassée et mène souvent à des discriminations injustifiées. Par ailleurs, la modernisation du parc immobilier belge constitue un énorme défi pour tous.

Outre une meilleure cohérence avec le régime fiscal des produits d'épargne et de placement, la fiscalité immobilière doit mieux prendre en compte les défis climatiques, tout en portant une attention particulière à l'habitation propre et unique, bien sûr.

### 37. VEILLER À LA STABILITÉ ET À LA CLARTÉ LORSQUE LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES JOUENT UN RÔLE ACTIF DANS LA PERCEPTION DES TAXES

Febelfin souhaite davantage de stabilité et de clarté quant au rôle des institutions financières dans la perception des taxes. La succession de diverses mesures fiscales temporaires a contraint le secteur financier à adapter à plusieurs reprises ses systèmes, provoquant une grande confusion chez les clients.

Les adaptations se sont avérées complexes et onéreuses, d'autant plus que les nouvelles mesures ont rapidement été abandonnées. De telles mesures sont néfastes tant pour la confiance des investisseurs que pour le budget et ne jouent **pas en faveur de l'image de la Belgique** à l'étranger, ni du climat positif dans les institutions financières.





### 38. NORMALISER LA FISCALITÉ BANCAIRE ET VEILLER À CE QU'ELLE ENCOURAGE LES BANQUES À INVESTIR PLUS ENCORE DANS LEUR RÔLE SOCIÉTAL

Au vu notamment de la récente réforme de l'impôt des sociétés, il est souhaitable de passer à une **normalisation progressive en adaptant la taxe bancaire et les contributions au régime de garantie des dépôts.**

En Belgique, les banques supportent une **taxe annuelle spécifique** de 805 millions d'euros, à laquelle s'ajoute les contributions au fonds belge de garantie des dépôts (environ 300 millions d'euros) et au fonds de résolution européen (environ 285 millions d'euros). Au total, ces prélèvements spécifiques représentent **1,4 milliard d'euros par an**. Les charges sociales et l'impôt des sociétés s'ajoutent encore à ce montant.

Le secteur financier est parfaitement disposé à apporter une contribution équilibrée et proportionnée au budget. Mais la fiscalité bancaire actuelle limite le secteur dans son rôle sociétal et économique et pèse lourdement sur l'attractivité de notre pays, sur le maintien des activités financières et sur l'emploi qu'elles génèrent.

Le secteur entend réfléchir à la manière de mieux utiliser les contributions actuelles en vue d'atteindre les objectifs politiques souhaitables sur le plan économique et sociétal. Une possibilité serait de rassembler une partie des contributions du secteur financier dans un **fonds pour l'avenir**. Cette approche inciterait à soutenir les institutions financières dans des domaines cruciaux pour le développement futur de notre économie, comme les investissements d'infrastructure, les services financiers durables, la cybersécurité ou la transition énergétique.

### 39. EVITER UNE TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES (FTT) EN BELGIQUE QUI NE SERAIT PAS APPLICABLE DANS L'ENSEMBLE DE L'UE

La Belgique fait partie d'un groupe minoritaire d'États membres qui souhaitent instaurer une **taxe sur les transactions financières** (« FTT ») dans une partie de l'UE, à l'initiative de la Commission européenne. Indépendamment de la question de savoir si une FTT est opportune ou

non, la Belgique se pénaliserait profondément si elle instaurait une FTT alors que des voisins comme le Luxembourg et les Pays-Bas restent hors de la taxe. L'instauration de cette taxe inciterait plusieurs institutions à déménager leurs activités vers d'autres pays, avec des pertes d'emploi et de revenus fiscaux à la clé, le tout sans impact positif par rapport à la spéculation financière.

### 40. PRÉPARER L'AVENIR AVEC UNE FISCALITÉ ADAPTÉE À L'ÉCONOMIE DIGITALE

La digitalisation de l'économie remet profondément en cause les principes fondamentaux de la fiscalité internationale, basés sur la présence physique des entreprises. La Belgique devrait concentrer ses efforts à faciliter les travaux de l'OCDE, dont l'approche vise une juste contribution de chaque opérateur, dans le cadre d'un consensus le plus global et équilibré possible.

Envisagée par certains pays, l'instauration dans l'empressement d'une **taxe sur certaines activités digitales**, ciblant quelques grands opérateurs technologiques, pourrait être néfaste pour la compétitivité et la capacité d'innovation en Europe, et au final être contre-productives pour le Budget des États.

# DÉFIS

## Maintenir la rentabilité à un niveau sain

La rentabilité actuelle des fonds propres du secteur bancaire belge est **loin d'être excessive**. Les banques belges atteignent à peine le niveau de rendement que les autorités de surveillance considèrent comme sain (même s'il est tout de même supérieur à la moyenne européenne). Une **étude d'impact** menée par KPMG à propos du secteur bancaire belge révèle que, sous l'impulsion de la nouvelle réglementation (Bâle III) notamment, la **pression à la baisse sur la rentabilité des banques restera particulièrement significative** au cours des prochaines années.

## Assurer une maîtrise accrue des coûts

La pression sur les revenus impose une **gestion stricte des coûts**. « Ainsi, même si le rapport coûts/revenus a récemment retrouvé son niveau d'avant la crise, ce redressement a en partie été soutenu par des phénomènes temporaires, soulignant la nécessité de **réformer plus en profondeur la structure des coûts du secteur**. » (Banque nationale de Belgique)

## Taux d'intérêt extrêmement bas

L'autorité de surveillance belge attire particulièrement l'attention sur le fait que l'environnement de travail des banques est **particulièrement difficile**, caractérisé par des **taux d'intérêt très bas, voire négatifs à long terme** et par une **croissance économique globalement modérée**, et que la situation ne devrait pas s'améliorer au cours des prochaines années.

## Innover pour devancer l'évolution ou la révolution numérique et la disruption des services financiers classiques

Les progrès numériques vont considérablement s'accélérer dans les années à venir, notamment sous la pression de nouveaux acteurs non bancaires, des **fintechs réelles et émergentes**, et de l'**avènement de grandes entreprises technologiques dans le secteur des services financiers**. Or l'innovation et la protection du système financier contre les cyberrisques coûtent énormément d'argent.

## Attirer de nouveaux talents

Le secteur financier reste l'un des premiers employeurs en Belgique. Fin 2017, pas moins de 61 100 personnes étaient employées dans une institution financière, outre environ 3 300 agents bancaires indépendants disposant de leur propre personnel. Il est malgré tout **de plus en plus compliqué d'attirer de nouveaux talents (profils numériques)** et de maintenir le « **capital humain** » des entreprises financières à niveau.

## Continuer à gérer l'impact des nouvelles réglementations et des exigences de surveillance

Il reste quelques points à régler à l'agenda réglementaire : le **système de garantie des dépôts européen**, les **réglementations PSD2**, **MiFID II**, **Bâle III (IV)**, la finalisation de l'**Union bancaire**, etc. Cette situation entraîne notamment une incertitude juridique, des coûts de mise en œuvre élevés et de grands changements sur le terrain.

## Rétablir la force d'attraction internationale de la Belgique pour les prestataires de services financiers

Les **taxes bancaires**, le **climat fiscal incertain** et la position de la Belgique dans le **débat sur la FTT** sont autant de facteurs qui empêchent notre pays d'attirer et de développer de nouvelles institutions financières et, dès lors, de créer de l'emploi dans le secteur.

## Risques politiques sans précédent

Les **risques politiques graves ne sont jamais favorables**. Or nous nous trouvons confrontés à l'**éventuel impact du Brexit**, à la **situation en Italie**, au **débat sur le rôle de l'UE** ou encore à la question de savoir si l'axe politique franco-allemand restera aux commandes de l'Europe. Et au-delà des frontières européennes, la **politique commerciale** des États-Unis reste source d'inquiétudes.

## Répondre aux nouvelles attentes de la société

Les citoyens sont plus sensibles que jamais à la durabilité, dans leur vie, leur travail et leur logement. Sur fond de changement climatique et de numérisation, notre société et notre économie doivent faire des choix politiques inédits en matière de formation, d'emploi, d'enseignement, d'économie et de sécurité sociale. Ces évolutions auront également d'énormes conséquences sur les institutions financières.

## PLUS D'INFORMATIONS

La version complète et détaillée de notre mémorandum politique sera disponible sur [notre site web](#).

